



15ème législature

Question N° : 16523	De Mme Marie-George Buffet (Gauche démocrate et républicaine - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >enfants	Tête d'analyse >Augmentation des prescriptions de psychostimulants aux enfants	Analyse > Augmentation des prescriptions de psychostimulants aux enfants.
Question publiée au JO le : 05/02/2019 Réponse publiée au JO le : 18/06/2019 page : 5635 Date de signalement : 07/05/2019		

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'augmentation des prescriptions de psychostimulants aux enfants atteints d'hyperactivité. La Caisse primaire d'assurance maladie vient de publier des chiffres montrant que le nombre de boîtes prescrites de psychostimulants à base de méthylphénidate remboursées par la Sécurité sociale a augmenté de plus de 61 % entre 2012 et 2017. Le méthylphénidate, proche des amphétamines, est loin d'être une molécule bénigne, encore moins lorsqu'elle est prescrite à des enfants. Or plusieurs études scientifiques synthétisées par la revue médicale *Prescrire*, montrent une efficacité très faible de la molécule sur les troubles de l'attention qu'elle est pourtant censée réduire. D'autre part, le méthylphénidate peut exposer les patients à des risques cardiovasculaires et neuropsychique, ces risques étant connus par la communauté scientifique. De plus, une étude récente publiée dans le *Scandinavian Journal of Child and Adolescent Psychiatry and Psychology* met en avant des hallucinations et des symptômes psychotiques provoqués par cette même molécule. Inefficaces et présentés comme dangereux par plusieurs études, elle souhaiterait savoir quelles mesures sont envisagées par les autorités afin de diminuer la consommation de psychostimulants chez les enfants.

Texte de la réponse

Le méthylphénidate est indiqué chez l'enfant dans le traitement des troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité (TDAH). Ce traitement s'accompagne d'effets indésirables cardiaques, neuro-psychologiques et cardiovasculaires lors d'un usage à long terme pour une efficacité jugée parfois modeste sur les symptômes de l'hyperactivité, de la qualité de vie et du comportement scolaire. Le rapport « Méthylphénidate : données d'utilisation et de sécurité d'emploi en France », publié en 2017 par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), mentionne en pages 10 et 11 que l'utilisation du méthylphénidate en France restait faible au regard de la prévalence de la maladie et bien inférieure à celle observée dans d'autres pays européens dont le Royaume-Uni, La Norvège, la Suède et le Danemark. La consommation de méthylphénidate est très encadrée en France. Elle est néanmoins en croissance. Dans ces conditions et consciente des inquiétudes qui persistent sur la santé des enfants traités à long terme et du recours croissant à ce traitement, la ministre des solidarités et de la santé sollicite l'ANSM pour disposer d'un état des lieux actualisé et des actions mises en œuvre.